



Avenant au contrat de travail et rémunération variable

Par **Malcoste**, le **11/04/2019** à **09:17**

Bonjour!rnVoici mon problème:rnJ'ai signé un avenant à mon contrat de travail suite à une promotion.rnL'un des articles de cet avenant concernant la rémunération variable donc l'ajout d'une prime sur objectif. Jusque là aucun soucis il s'agissait d'un accord avec mon directeur.rnPar contre, dans mon contrat initial je disposais également d'un article sur la rémunération variable. Celle-ci consistait en un intéressement sur le résultat de l'entreprise avant impôts (2.5%). Pour moi cela se cumulait mais j'ai un doute aujourd'hui.rnMa question est simple: Est-ce que le fait d'avoir signé cet avenant annule de fait les conditions de rémunération variable du contrat initial?rnNous n'avons jamais évoqué cela et je crains vos réponses...

Par **morobar**, le **12/04/2019** à **08:28**

Bonjour,rn[citation] je crains vos réponses.[/citation]rnVous avez tort, personne ici ne lit dans les entrailles de bouc, dans le marc de café ou une boule de cristal.rnIl faut donc lire le contrat original et l'avenant pour identifier l'évolution.rnSi vous avez l'occasion de bénéficier d'une consultation juridique gratuite c'est le moment avec que l'avenant ne cristallise trop longtemps la situation et l'incertitude.